



A26-24705

29/06/2026 08:48



Kinshasa, le 25 JUIN 2026

AN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Le Ministre d'Etat

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ACTIONS
HUMANITAIRE & SOLIDARITÉ NATIONALE
CABINET DU MINISTRE D'ETAT

REÇU PAR : CRISPIN
DATE : 26 JUIN 2026
HEURE : 13h30
ENREGISTREMENT : 5774
SIGNATURE : [Signature]

N°107/CAB/MINETAT/MIN.PL.CAD/GNM/PLK/ITIE/cl/2026

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement
(Avec l'assurance de ma très haute considération)
Hôtel du Gouvernement
à Kinshasa/Gombe
- Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale ;
- Monsieur le Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC ;
- Monsieur le Ministre des Finances ;
- Madame la Vice-Ministre des Finances ;
- Monsieur le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.
(Tous) à Kinshasa/Gombe

A Monsieur le Directeur Général de la Direction Générale des Impôts
à Kinshasa

AUT-06528



Ministère des Mines

26/06/2026

Concerne : Transmission des chiffres d'affaires déclarés à
Exercices 2023, 2024, 2025 et 2026 revenus 21

ACCUSE DE RECEPTION
ITIE-RDC/SECRÉTARIAT TECHNIQUE
Date : 23 JUIN 2026
Heure : 10h57
Par : [Signature]
Signé : [Signature]

Monsieur le

Sur pied de l'Axe Stratégique 1.2.5 intitulé « Gestion durable des ressources naturelles du pays et maximisation des retombées socio-économiques du secteur extractif » du Plan d'Action 2024-2028 (PAG), le Gouvernement de la République entend renforcer les engagements en matière de responsabilités sociales et environnementales des opérateurs miniers ainsi que promouvoir les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pour le développement durable de notre Pays.

En vue de matérialiser cette noble vision, le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2024-2028 prévoit, au travers la mise en œuvre notamment du Programme de Développement Local de 145 Territoires (PDL-145T), le développement d'un secteur minier et des hydrocarbures compétitif et durable susceptible de jouer le rôle du socle d'un pays émergent, tout en assurant la bonne gouvernance du secteur et en mettant en valeur de façon optimale les ressources et le Territoire.

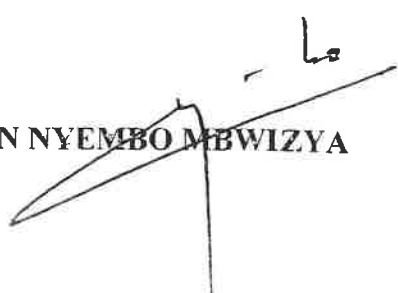
Ainsi, tenant compte de ces deux instruments (PAG et PNSD) et dans le souci d'assurer la transparence, la redevabilité et l'amélioration de la planification du développement local sur base des éléments probants, je vous demande de me transmettre, dans les meilleurs délais, avec ampliation au Coordonnateur National de l'ITIE, un tableau condensé reprenant les chiffres d'affaires déclarés par les entreprises minières, des Exercices/ Revenus précisés en objet.

Dans la mesure du possible, il est également attendu l'information sur le supplément du chiffre d'affaires établi par les Services consécutif aux redressements fiscaux à charge des concernées et ce, pour les mêmes Exercices.

Les informations fournies seront partagées par l'ITIE avec les Organismes spécialisés dans la gestion de la dotation minimale de 0,3% du Chiffre d'affaires des entreprises minières (DOT). Cet échange aura le mérite d'accroître la transparence et la redevabilité et permettra à ces Organismes d'évaluer ce qui leur est dû par rapport aux montants reçus d'une part et d'autre part, au Gouvernement de jauger, à travers le Comité Exécutif de l'ITIE, les réalisations des projets communautaires développés par ces entités.

La liste des entreprises minières auprès desquelles sont installés ces DOT est reprise en annexe de la présente.

Veuillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma parfaite considération.


GUYLAIN NYEMBO MBIZYA